

Kylee Nixon

Kylee Nixon

Le 16 février 2022

Aux fins d'examen de la LPCPVE
Gouvernement du Canada

Madame, Monsieur,

Je vous écris de nouveau, comme je l'ai fait par le passé, au sujet de la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation* (LPCPVE). Je présente deux points de vue : d'une part, celui d'une personne qui a résidé pendant longtemps dans un quartier où il y avait de la prostitution de rue et une maison de prostitution; d'autre part, celui d'une spécialiste en santé mentale ayant travaillé (psychothérapie) avec des femmes et des enfants prostitués (garçons et filles).

Je conclurai avec mes préoccupations au sujet de la LPCPVE.

1. En tant qu'ancienne résidente d'un quartier défavorisé du centre-ville d'Edmonton, j'ai rapidement pris conscience des effets néfastes de la prostitution sur le quartier, sur les familles et sur les femmes, les hommes et les enfants exploités. Pendant les dix années où j'ai habité dans ce quartier, j'ai travaillé à l'Alberta Hospital, l'hôpital psychiatrique situé au nord de la ville. J'ai vu des patients de l'hôpital se prostituer dans la rue. J'ai vu des enfants avec qui j'ai travaillé au PChad (le programme provincial de désintoxication pour mineurs) et des enfants de mon quartier se prostituer. Certains hommes se rendaient au terrain de jeu du coin et offraient de l'argent aux enfants. Je ne pouvais pas sortir seule pour une promenade dans le quartier, sans mon chien ou mes trois enfants, sans qu'au moins un homme dans un véhicule ralentisse pour me parler de sexe en échange d'argent. Une détresse intense en résulte, surtout pour les femmes et les enfants qui résident dans le quartier. Il y avait deux « salons de massage » à deux pâtés de maisons de chez moi (et ils y sont toujours), tous deux à un pâté de maisons d'une école primaire et d'un Boys and Girls Club (organisme sans but lucratif qui offre gratuitement des activités après l'école et des repas aux familles dans le besoin).
2. Je suis thérapeute en santé mentale, j'ai une maîtrise en travail social clinique et je travaille pour Alberta Health Services, l'autorité de la santé de la province. J'ai travaillé avec des enfants (garçons et filles) et des femmes qui se prostituaient. Je peux affirmer sans équivoque que la prostitution, qu'elle soit volontaire ou involontaire (la majorité des clients que j'ai connus se seraient déclarés volontaires), est nuisible à la personne prostituée. Le préjudice se manifeste par des blessures psychologiques (pensée désorganisée, difficulté à

Le 16 février 2022

Page 2

se connaître, perte d'identité attribuable au temps passé à jouer un rôle pour les autres, idées suicidaires, automutilation, dépendance), des blessures physiques (viol, ITS, blessures vaginales, anales et orales pouvant entraîner des douleurs chroniques ou de longue durée, maladie auto-immune due au stress chronique ou aigu), des blessures spirituelles (préoccupations existentielles, faible estime de soi) et des blessures interpersonnelles (difficulté à communiquer avec les autres, difficulté à entretenir des relations étroites, graves problèmes de confiance, difficulté à conserver un emploi, difficulté à établir et à maintenir une relation sexuelle saine). Dans de nombreux cas, ces différentes blessures peuvent mener à la pauvreté et à l'isolement.

Mon dernier argument, et non le moindre, est le suivant : nous sommes tous d'accord pour dire que la prostitution est nocive et dangereuse pour les personnes prostituées (principalement les femmes), et ce dans la grande majorité des cas (bien que les recherches montrent qu'elle l'est dans tous les cas). Les fonctionnaires et les citoyens en général veulent remédier à cette situation en se concentrant sur les moyens de rendre cette pratique plus sécuritaire pour les femmes concernées. La LPCPVE reconnaît que la prostitution ne peut pas être rendue plus sécuritaire, car la pratique elle-même nuit aux femmes vendues et achetées et à la condition féminine en général au Canada. Les dommages et les préjudices de la prostitution proviennent principalement des acheteurs, de la demande, de cette industrie où les femmes ne sont que des marchandises. Réfléchissez à l'origine du modèle nordique sur la prostitution : la Suède, en 1999, après de grandes pressions féministes de la part de femmes travaillant avec et pour les femmes. Alors que la Suède est connue et louangée pour ses filets de sécurité sociale, ces Suédoises de gauche ont reconnu que le marché des femmes est la cause du problème, et non le manque de sécurité qui en résulte. Elles ont compris que la sécurité des femmes est impossible tant qu'une partie d'entre nous peut être achetée et vendue par n'importe quel homme sans répercussions et sous couvert d'anonymat. L'achat des femmes est le problème et il doit être la cible des efforts visant à protéger les femmes et les filles au Canada et à en assurer leur égalité.

En conclusion, la LPCPVE a à peine été mise en œuvre au Canada. Puisqu'elle n'a jamais été utilisée ou appliquée de façon utile, il est impossible d'examiner la loi pour vérifier si elle fonctionne. Nous devons déterminer pourquoi la loi n'a pas été appliquée et comment nous pouvons commencer à le faire. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions l'examiner de façon réaliste.

Sincères salutations,

Kylee Nixon

Pièce jointe